

Règlement Particulier épreuve « Les Routes Creusoises 2026 »

Article 1 :

« Les Routes Creusoises » 5ème édition épreuve inscrite au calendrier UFOLEP, organisées conjointement avec les clubs, **de l'UC Boussac, du VC Gouzou et de l'AS Fransèches**. Cette cyclo sportive UFOLEP à ouverture nationale se déroule sur 2 journées. Elles comportent 3 étapes. 2 étapes en ligne et un Contre la Montre par équipe.

La date de l'épreuve est fixée aux samedi 05 et dimanche 06 Septembre 2026.

- **1ère étape samedi après midi à 15h: Départ Nouhant / Arrivée Nouhant.**
- **2ème étape dimanche matin 1er départ à 9h30 : St Chabrais / St Chabrais.**
- **3ème étape dimanche après midi 14h30 : Lavaveix les Mines / La Perle St Médard La Rochette.**

Article 2 :

Le règlement national du cyclo sport UFOLEP en vigueur, est applicable pour tous les participants (es).

Article 3 :

Cette épreuve est ouverte aux coureurs de **1ère, 2ème et 3ème catégories UFOLEP Garçons et Filles**, ainsi qu'aux coureurs doubles licenciés et simple **FFC Accès 1-2-3-4 et Open 3** (- de 100 points) une vérification des points sera effectuée. L'épreuve est également ouverte aux catégories Féminines FFC selon la réglementation UFOLEP.

Pour les coureurs licenciés uniquement FFC le passe cyclo sport est obligatoire pour participer à l'épreuve.

Les équipes seront composées de 3 coureurs minimum et 5 coureurs maximum.

Possibilité aux clubs d'inscrire **plusieurs équipes***.

Des coureurs de plusieurs clubs peuvent s'associer pour former une équipe à condition de courir sous le même maillot.

Les sélections départementales sont autorisées à participer à l'épreuve.

Le prix de l'engagement est fixé à 25 € par coureur pour toute l'épreuve.

Les engagements se feront sur le bulletin d'engagement fourni avec le **Guide Technique **** de l'épreuve, et accompagnés du règlement.

Obligation de participer aux 3 étapes.

La date limite de ces derniers est fixée au **samedi 22 Août 2026 minuit** (date de rigueur).

Nota Important : Une copie de l'attestation de l'assurance du véhicule technique du Directeur Sportif de l'équipe sera à joindre aux engagements.

Seuls seront pris en considération, les engagements accompagnés de leur règlement (1 chèque engagement + 1 chèque repas) établis à l'ordre de UC Boussac.

Article 4 :

Le fait d'être s'engager implique que le cyclo sportif a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

L'inscription de chaque cyclo sportif intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires et aux médias. Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de l'évènement, en vue de toute exploitation, directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, par tous moyens, connus à ce jour, et pour une durée illimitée.

Dès lors ou le cyclo sportif sera engagé, aucun remboursement de son engagement sera effectué. (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Dossards, licences et appel des concurrents :

Article 5 :

L'accueil des concurrents se fera le **samedi matin 05 Septembre de 9h à 12h permanence salle communale de Nouhant.**

Parkings coureurs et officiels : Parking équipes et parking officiels, seront fléchés depuis l'entrée des bourgs départs et arrivées.

La présentation de la licence et de la carte cyclo sportive reste obligatoire, elles seront conservées par l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve. Elles seront restituées à **St Médard** au cours de la cérémonie protocolaire en échange des dossards et de la plaque de cadre et du transpondeur.

Tous transpondeurs non rendus se verront facturés 50€ aux clubs concernés.

Les dossards devront être rendus intacts, non découpés et non déchirés.

Une pochette complète sera remis au **directeur sportif** de chaque équipe.

Cette pochette contiendra : 2 dossards + 1 plaque de cadre avec liens, 1 transpondeur, itinéraires et horaires de passage des 3 étapes, horaires et lieux des réunions avec les directeurs sportifs, les pilotes, les chauffeurs, lieux et horaires des cérémonies protocolaires.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée des étapes, ainsi que pendant les échauffements.

Présentation équipes, Départ fictif et Départ réel :

Une présentation des équipes est prévue aux départs des 2 étapes en ligne.

Un départ fictif avec parcours de liaison est prévu au départ des 2 étapes en ligne.

Abandon ou coureurs attardés :

Pour des raisons de sécurité, et de respect pas rapport à tous nos signaleurs, tous concurrents attardés de plus de 20mn du peloton à mi parcours seront déclarés « Hors Course ».

Ils devront alors monter obligatoirement dans la voiture balai et rendre leurs dossards au commissaire à bord de ce véhicule.

Ils pourront néanmoins reprendre le départ des étapes suivantes sans pour autant fausser les résultats suivants de l'épreuve sous peine d'être déclaré hors course.

Parkings coureurs et officiels :

Parking équipes et parking officiels, seront fléchés depuis l'entrée des bourgs départs et arrivées.

Contre la Montre par équipe :

Article 6 : Le départ sera donné dans l'ordre inverse du classement par équipe de la 1ère étape. Les horaires de départ seront consultables sur le site UFOLEP 23 rubrique « Les Routes Creusoises » ainsi que sur la page facebook de l'AS Fransèches et sur les sites du VC Gouzon et de l'UC Boussac.

Après avoir passé au contrôle pour signature, chaque concurrent devra se présenter à la ligne **5Mn** avant l'heure fixée pour son départ.

Un seul appel sera fait sur la ligne.

Les départs seront donnés **toutes les 3 minutes**. Le 1er départ sera donné à **9h30*****.

Le temps de référence sera pris sur le **troisième** coureur.

Si un coureur se présente en retard par rapport à l'heure prévue, il verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

Le port de la combinaison est autorisé. Le port du maillot distingué est obligatoire si le coureur ne porte pas de combinaison.

Voitures suiveuses autorisées et recommandées. Attention au respect des distances coureur/voiture 25Ml minimum.

Tout échauffement sera interdit sur le parcours 15mn avant le départ du 1er coureur.

Classements Etape et Général :

Article 7 : Le classement général se fera aux temps et aux temps cumulés sur les 3 étapes au classement général final. Sur les 2 étapes en ligne seront disputés :

- 3 MG sur 4 coureurs. (si exquo sur étape 1, dé partage classement étape.

Etape 1 : 10-8-4-2 points. Etape 3 : MG1:12-8-4-2. MG2 : 10-6-4-2. MG3 : 14-10-8-4 points

- 3 Sprints sur 4 coureurs rapportant **5-4-3-1 points**.
- 1 Sprint bonification sur 4 coureurs rapportant **4-3-2-1 seconde au général**.
- Sur 2 Etapes en ligne 2 prix seront disputés : le km23 et le prix du plus combatif du jour.

Etapes en ligne, dépannage et ravitaillement:

Article 8: 2 Etapes en ligne avec départs fictifs et départs réels, (cours parcours de liaison).

L'organisation fournit 2 véhicules de dépannage neutre (échelon avant et échelon arrière de la course).

Chaque équipe est encouragée à prévoir son propre véhicule technique de dépannage.

Des accords peuvent être passés pour qu'un véhicule dépanne plusieurs équipes.

Merci de renseigner sur le document d'engagement le nom du chauffeur, du type de véhicule, son n°d'immatriculation, et le nom du mecano.

Demandé également une copie de la carte verte d'assurance du véhicule

Il est rappelé que les dépannages se font à l'arrêt et sur le côté droit de la route.

Ravitaillement autorisé sur l'intégralité de l'étape, sauf dans les 10 premiers ainsi que dans les 20 derniers km.

Une zone verte sera installée à environ mi-parcours sur les 2 étapes en ligne.

Le dépannage et le changement de matériel par voiture particulière seront interdits et sanctionnables par la mise hors course du coureur.

Réunions des directeurs sportifs, et chauffeurs :

Article 9 : Une réunion animée par le directeur de course et son adjoint, obligatoire pour tous les directeurs sportifs, ainsi que tous les pilotes et chauffeurs, autos motos véhicule caravane, sera prévue avant départ de chaque étape en ligne.

Lieux et horaires communiqué avec les documents fournis dans pochette au retrait des dossards.

Un tirage au sort désignera l'ordre des voitures de DS dans la caravane.

Les véhicules type monospace seront obligatoirement rétrogradés en fin de caravane. Les fourgons ou camping car interdits.

Communications et liaison radio :

Article 10: Les informations course seront émises sur une fréquence « radio tour » pré-réglée. Ces postes seront installés dans les véhicules par RCSV pour toute la durée de l'épreuve. Le parking dédié à cet installation sera matérialisé à **Nouhant**. RCSV récupérera les postes à l'arrivée de la dernière étape à **La Perle Fourneaux Commune St Médard**.

Maillots, récompenses :

Article 11 : Maillots distinctifs Ocre pour le leader du général au scratch, Vert pour le 1er Sprinteur, A Pois pour le 1er Grimpeur et Blanc pour le meilleur jeune (de - 25 ans le jour de la course). Rose pour Féminines.

Seront récompensés au terme de l'épreuve :

- le podium au scratch
- le podium 1ère catégorie
- le podium 2ème catégorie
- le podium 3ème catégorie
- le podium Féminines
- le podium des grimpeurs
- le podium des sprinteurs
- le podium des meilleurs jeunes
- le podium meilleurs équipes

1 Trophée, récompensera le plus combatif du jour sur chaque étape en ligne.

En cas d'exequo au classement général final les commissaires départageront de la manière suivante : en premier lieu la place au CLM, puis en second lieu l'avantage au plus vieux.

Cérémonies protocolaires :

Article 12 : Celle du CLM dimanche matin se fera sur le podium animation sur la ligne d'arrivée tout de suite après l'arrivée de la dernière équipe.

Les cérémonies protocolaires remise de coupes et bouquets pour les vainqueurs du jour auront lieu sur le podium animation tout de suite après l'arrivée.

La cérémonie protocolaire finale pour les autres récompenses se fera au terme de l'épreuve, soit au **camping de la Perle soit salle des Loisirs de St Médard le dimanche 6 à partir de 18h, si il pleut**. Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Les coureurs récompensés devront se présenter **en tenue complète de cycliste (maillot cuissard)**.

Par respect envers les communes qui accueillent l'arrivée d'étape, la présence des coureurs récompensés est obligatoire.

Contrôle Médical :

Article 13: Immédiatement après l'arrivée des étapes en ligne ainsi que du Contre la Montre, il appartient à chaque coureur ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium animation, s'il y est retenu ou non pour un contrôle médical. Un service d'escorte le conduira au local approprié mis à disposition de l'organisation par les villes arrivées.

Réserves :

Article 14 : Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement, si les besoins s'en font sentir.

* Afin de pouvoir accueillir un maximum de club le nombre d'équipe pourrait être limité à deux par club.

** Le Guide Technique de l'épreuve sera disponible et téléchargeable sur le site de l'UFOLEP 23 rubrique « Les Routes Creusoises 2026.

*** En fonction du nombre de coureurs engagés l'heure de départ pourrait être avancée à 9h00.

Le Comité d'organisation
UC Boussac, VC Gouzou, AS Fransèches